

# LES ÉLÉMENTS DE CONFORT

FICHE TECHNIQUE / 08

## PRÉAMBULE

Un chalet d'alpage n'est pas destiné à être utilisé toute l'année avec toutes les commodités. Il n'est pas raccordé aux réseaux.

Le choix du site pour sa construction est dicté par :

- la qualité du pâturage,
- l'accès à un point d'eau (rivière, source...),
- l'éloignement des risques : avalanche, éboulement, inondations.

Les éléments "de confort" qui peuvent lui être ajoutés ne doivent pas lui faire perdre sa simplicité.



# LES ÉLÉMENTS DE CONFORT

## L'ACCÈS À L'EAU



*La proximité de l'eau*



*Un bassin en pierre*

L'accès au réseau public de distribution d'eau est souvent impossible.

Un aperçu des abords du chalet peut aider à trouver des solutions :

### La source

Les chalets d'alpage étaient toujours construits à proximité d'un point d'eau : torrent ou rivière. Vérifier si la source est exploitable.

### Les citernes

- Les citernes anciennes ou les bassins : leur utilisation, après remise en état éventuelle est à privilégier à la construction de nouvelles entités.

- Mise en place de nouvelles citernes : elles doivent être intégrées dans une butte naturelle ou un décaissé existant.



*Un bassin en bois*

Il est obligatoire de prendre contact avec les organismes compétents (mairie...) afin de s'assurer de la réglementation en vigueur et de la faisabilité sans risque sanitaire du mode d'alimentation en eau choisi.

## L'ASSAINISSEMENT



*Toilettes et fosses à fumier*

L'occupation d'un chalet engendre des rejets qu'il est nécessaire de traiter pour ne pas polluer l'environnement. Dans le passé, ces rejets allaient dans la fosse à fumier. Aujourd'hui, un système d'assainissement autonome peut être mis en place : il doit être intégré et ne



pas modifier la morphologie du terrain par des terrassements, un talutage ou une plate-forme.

Un système écologique peut lui aussi être installé (par exemple : toilettes sèches) s'il s'adapte à la typologie de la construction existante et ne dégrade pas le caractère des lieux.



Il est nécessaire de se renseigner auprès des instances compétentes (mairie...) afin de connaître la réglementation en vigueur dans chaque secteur concerné et la faisabilité du mode d'assainissement choisi et de respecter les préconisations émises par le service public d'assainissement non collectif.

# LES ÉLÉMENTS DE CONFORT

## L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ



*Pylône près d'un chalet ayant un impact sur le paysage*



*Panneau solaire éloigné du chalet*

Le chalet est rarement raccordé au réseau public de distribution électrique.

### Les panneaux solaires

Ils peuvent alimenter l'éclairage et le chauffe-eau du chalet.

Qu'ils soient posés en façade, en sur-épaisseur du plan de toiture, ou intégrés à la couverture, ils modifient de façon considérable l'aspect du bâtiment.

Il est difficile de trouver un moyen technique efficace pour

les intégrer dans les couvertures en tôle ondulée ou en bois.

Exposés à un climat d'altitude rude l'hiver (épaisseur de neige, gel, dégel), leur durée de vie est plus courte.

Pour ces raisons, ils doivent être mobiles, positionnés sur le terrain... (éventuellement protégés par une clôture), utilisés uniquement lors de l'occupation du chalet et rentrés avant l'hiver.



*Panneaux solaires en surépaisseur sur la toiture*



*Panneaux solaires en façade*

## LES ANTENNES ET PARABOLES



*Parabole en façade*

Comme les panneaux solaires, elles doivent être mobiles et utilisées de façon temporaire (lorsque le chalet est occupé) et non fixées sur les façades.

Les paraboles actuelles ont des formes rectangulaires et des couleurs variant du blanc au marron qui peuvent permettre une intégration ponctuelle en les installant à proximité du bâtiment, mais dissociées de

celui-ci afin qu'elles ne soient pas assimilées à l'aspect patrimonial du chalet.

Elles peuvent aussi être installées dans les combles.



*Antenne râteau en pignon de façade*

# LES ÉLÉMENTS DE CONFORT

## LE CHAUFFAGE PAR POËLE OU CHEMINÉE

(voir fiche : *La toiture*)



*Une cheminée unique*



## L'ISOLATION THERMIQUE

(voir fiche : *Les murs en structure bois : fondations, soubassements et murs en pierre*)

Les chalets d'alpage possèdent en général un simple tuyau de poêle ou un conduit en bois, parfois aucun ouvrage.

La position de la cheminée en toiture fournit des indications sur la répartition des espaces d'habitation et ceux dévolus aux bêtes dans le chalet. Ainsi, la multiplication des souches de cheminées (cheminée de chaudière et cheminée de confort) n'est pas souhaitable.

La réutilisation du conduit existant mis aux normes lorsque celui-ci existe doit être recherchée.

Lorsqu'il n'y a pas de conduit et qu'il est nécessaire d'en créer un, il est souhaitable de réaliser des sorties identiques à ce qui se fait aux alentours : conduit en pierre ou habillé en bois.



*Profusion de cheminées*

Le statut d'ancien chalet d'alpage n'est accordé que pour une occupation saisonnière, en période estivale.

La plupart des chalets d'alpage haut-savoyards sont constitués de pierre et/ou de bois, matériaux qui doivent "respirer". La mise en place d'une isolation avec une double paroi même ventilée (de type laine de verre, laine de

roche) peut être néfaste.

Il est donc déconseillé d'isoler thermiquement le chalet avec ces matériaux.

L'option d'une deuxième paroi isolante complètement détachée de la structure ancienne ("une boîte dans la boîte") à l'intérieur peut être une solution à préconiser.

*Les couvertures en tôle ou bac acier ont de faibles qualités d'isolation thermique et phonique qui rendent nécessaires une isolation de la sous-toiture (avec les risques que cela implique pour le bois).*

*Ce type de couverture est moins onéreux que les couvertures traditionnelles en bois ou en pierre, plus performantes. Il convient donc de bien réfléchir avant tous travaux, de calculer le coût réel et de comparer les différents systèmes : coût couverture métallique + isolation au coût d'une couverture en bois ou en pierre sans isolation.*